

UNIVERSITE DE LYON II
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

L'ARABISATION DES SCIENCES
SOCIALES ET HUMAINES
EN ALGERIE

1980-1982 : une étape décisive
dans l'histoire de l'Université

thèse de doctorat de troisième cycle
en sciences de l'éducation
présentée par
Géraud GENESTE

LYON 1983

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION..... | 3 |
| Chapitre I : <u>L'ANALYSE D'UN PROCESSUS D'ARABISATION</u> | |
| I - <u>Détermination de l'objet</u> | 11 |
| 1) - Arabisation..... | 11 |
| 2) - Sciences sociales et humaines..... | 14 |
| 3) - Algérie 1980-1982..... | 17 |
| 4) - L'observatoire..... | 20 |
| II - <u>Structures et partenaires</u> | 21 |
| 1) - Le pouvoir | 21 |
| 2) - Les enseignants | 22 |
| 3) - Les étudiants | 23 |
| 4) - Le personnel administratif | 24 |
| 5) - L'opinion publique | 24 |
| III- <u>Thèse et hypothèses</u> | 26 |
| 1) - Volontarisme d'un projet | 26 |
| 2) - Difficultés d'un déroulement | 27 |
| 3) - Ambiguïté d'un bilan..... | 27 |
| 4) - Interrogations sur l'avenir | 28 |
| IV - <u>Méthodes et mises en oeuvre</u> | 29 |
| 1) - Etudes | 32 |
| 2) - Textes ministériels..... | 33 |
| 3) - Statistiques | 35 |
| 4) - Entretiens..... | 36 |
| 5) - Contexte réactionnel | 38 |
| 6) - Contexte événementiel | 40 |
| <u>Conclusion</u> | 40 |

Chapitre II : ETAPES ANTERIEURES (1954-1980)

| | |
|--|----|
| I - <u>Légitimité révolutionnaire de l'arabisation de l'enseignement</u> | 42 |
| II - <u>Débuts symboliques et laborieux (1962-1965)</u> | 45 |
| 1) - Déclarations présidentielles..... | 45 |
| 2) - Institutionnalisation | 49 |
| 3) - Démarrage..... | 50 |
| III- <u>Irréversibilité et ouverture (1965-1978)</u> | 50 |
| 1) - Proclamations | 51 |
| 2) - Textes institutionnels..... | 55 |
| 3) - Mises en place | 56 |
| 4) - Mai 1975 : élargissement et radicalisation ... | 60 |
| <u>Conclusion</u> | 65 |

Chapitre III : LA DERNIERE ETAPE. LA DECISION POLITIQUE

(1979-1980)

| | |
|--|----|
| I - <u>Etat de l'arabisation</u> | 66 |
| II - <u>Actes du pouvoir</u> | 73 |
| 1) - Le 4 ^e Congrès du FLN (27-31 janvier 1979)..... | 74 |
| 2) - Les déclarations du nouveau Ministre .. | 75 |
| 3) - Le Comité Central des 26-30 décembre 1979..... | 77 |
| III- <u>De la décision du Parti à celle de l'Etat...</u> | 79 |
| IV - <u>L'arrêté ministériel du 14 septembre 1980</u> | 88 |
| <u>Conclusion</u> | 94 |

Chapitre IV : LE DEMARRAGE DE L'ARABISATION

TOTALE (1980 - 1981)

| | |
|---|-----|
| I - <u>Arabisation des étudiants</u> | 99 |
| 1) - Les faits | 99 |
| 2) - Les réactions | 104 |
| II - <u>Arabisation des enseignants</u> | 108 |
| 1) - Le nombre | 108 |
| 2) - Les mesures ministérielles et leur application..... | 112 |
| 3) - Les réactions | 121 |
| 4) - Quelle solution ? | 124 |
| <u>Conclusion</u> | 127 |

Chapitre V : LA POURSUITE DU PROCESSUS

D'ARABISATION (1981-1982)

| | |
|--|-----|
| I - <u>Contexte national et universitaire</u> | 129 |
| II - <u>Arabisation dans l'Université d'Oran</u> | 134 |
| 1) - Les spécialités..... | 135 |
| 2) - Les instruments de travail..... | 138 |
| 3) - La formation des enseignants..... | 143 |
| III- <u>Arabisation dans les Universités d'Algérie</u> | 147 |
| 1) - Le Séminaire de mai 1982..... | 147 |
| 2) - Les entretiens..... | 154 |
| <u>Conclusion</u> | 156 |

Chapitre VI : LE POINT ENTRE LES DEUX PREMIERES
ET LA TROISIEME ANNEE D'ARABISATION

| | |
|---|-----|
| I - <u>Statut de l'arabisation</u> | 161 |
| 1) - Le fait..... | 161 |
| 2) - Interprétation | 165 |
| II - <u>Problèmes d'arabisation</u> | 167 |
| 1) - Formation des enseignants | 168 |
| 2) - Administration universitaire | 169 |
| 3) - Documentation | 171 |
| 4) - Plurilinguisme | 173 |
| III- <u>Perspectives, propositions, projets</u> | 174 |
| 1) - Perspectives | 175 |
| 2) - Propositions | 175 |
| 3) - Projets..... | 177 |
| <u>Conclusion</u> | 179 |

Chapitre VII : L'ENGAGEMENT DE LA TROISIEME ANNEE
(AUTOMNE 1982)

| | |
|--|-----|
| I - <u>Contexte universitaire</u> | 181 |
| - Presse | 182 |
| - Eté 1982 | 186 |
| - Voyage en France de M.Brerhi..... | 187 |
| - Plan Quinquennal | 189 |
| II - <u>L'arabisation à sa troisième année</u> | 190 |
| - Enseignements | 190 |
| - Documentation | 193 |
| - Encadrement | 195 |
| - Arrêté de septembre 1982..... | 197 |
| III- <u>Témoignages</u> | 199 |
| - Enseignants algériens..... | 199 |
| - Enseignants étrangers | 201 |
| - Responsables | 203 |
| - Etudiants | 205 |
| <u>Conclusion</u> | 206 |

| | |
|--|---------|
| CONCLUSION GENERALE : <u>Avenir de l'arabisation</u> | 208 |
| - Monolinguisme de décision..... | 209 |
| - Bilinguisme de transition | 210 |
| - Plurilinguisme d'ouverture..... | 211 |
| - Enseignement supérieur | 213 |
| - Choix de société..... | 214 |
| Bibliographie..... | 216 |
| Table des matières..... | 219 |

Chapitre III

LA DERNIERE ETAPE :

LA DECISION POLITIQUE (1979-1980)

Au regard de la situation linguistique qui est celle de l'Université Algérienne au cours de l'année 1979-1980, la décision d'arabiser la première année des sciences humaines, prise le 14 septembre 1980, ne s'imposait pas d'une façon nécessaire. Nous allons le montrer, d'abord en analysant l'état de l'arabisation de l'Enseignement Supérieur lors de la rentrée universitaire 1979-1980, ensuite en parcourant pas à pas les différentes démarches politiques qui, de janvier 1979 à septembre 1980, ont abouti à un acte déterminant qui engage le processus d'arabisation, non plus seulement par sections et donc de façon parallèle, mais par instauration globale (de toute une première année), donc de façon excluant toute autre alternative.

I - Etat de l'arabisation

De façon à mettre en évidence l'état de l'arabisation en octobre 1979,

- d'une part, nous reproduisons, ci-contre, des tableaux caractéristique extraits du Bulletin Statistique du Ministère de l'Enseignement Supérieur (1)
- et, d'autre part, nous proposons, ci-dessous, des commentaires propres à en faciliter l'intelligence.

1 - Bulletin Statistique, vol. I et II, n° 9, avril 1980, année universitaire 1979-1980, édité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Tableau N° 1 - PART DES ARABOPHONES VIS-A-VIS DU TOTAL DES INSCRITS

| | 71-72 | 72-73 | 73-74 | 74-75 | 75-76 | 76-77 | 77-78 | 78-79 | 79-80 |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| S.E.T. | - | 5,8 | 6,0 | 3,8 | 6,1 | 6,9 | 7,7 | 7,5 | 6,9 |
| T.C. Sc.Biologique | - | 2,8 | 6,0 | 3,7 | 12,0 | 9,8 | 9,0 | - | 5,2 |
| Sc.Biologiques et Sc. de la Terre | - | - | 40,7 | 39,2 | 42,0 | 44,3 | 29,5 | 38,4 | 29,3 |
| Sc.Economiques | 3,1 | 3,5 | 8,4 | 8,0 | 30,8 | 20,7 | 29,3 | 25,2 | 22,4 |
| Sc.Juridiques et Sc.Politiques | 28,7 | 42,5 | 43,5 | 59,3 | 56,9 | 67,5 | 67,9 | 67,6 | 65,8 |
| Sciences Sociales et Lettres | 10,6 | 25,9 | 33,4 | 37,1 | 41,5 | 47,1 | 53,5 | 52,7 | 54,6 |
| TOTAL | 8,3 | 14,7 | 19,9 | 22,0 | 25,3 | 28,7 | 30,0 | 26,3 | 24,4 |

1) En ce qui concerne l'Enseignement Supérieur, le tableau n° 1 le montre, lors de la rentrée 1979-1980 :

- a) - les sciences juridiques et politiques présentent un pourcentage important d'arabisation (65,8 % des inscrits) ; les sciences sociales et les lettres ont encore une majorité d'arabophones (54,6 % des inscrits) ; mais, tandis que le pourcentage s'est infléchi en sciences juridiques et politiques (il dépassait 67 % en 1976-1977), il est en légère augmentation en sciences sociales ; les sciences économiques, elles, sont en baisse, avec seulement 22,4 % d'arabophones ;
- b) - les sciences biologiques et de la terre sont en baisse (30 % d'arabophones) ; quant aux sciences exactes et technologiques et au tronc commun des sciences biologiques, elles comptent respectivement 6,9 % et 5,2 % d'arabophones, ce qui est peu.

13.994 étudiants, au total, sont inscrits dans les sections arabisées (voir tableau n°2) sur un ensemble de 57.445 inscrits en graduation, c'est-à-dire dans une des quatre années de préparation à la licence (voir tableau n°3). Ces chiffres témoignent des progrès considérables effectués par l'arabisation de l'Enseignement Supérieur depuis 1971, en particulier en sciences humaines. Toutefois, autant les forts pourcentages réalisés en sciences juridiques et sociales expliqueraient leur arabisation totale, autant les faibles pourcentages réalisés en sciences économiques ne sauraient justifier une telle arabisation.

Tableau n° 2 - EVOLUTION DES EFFECTIFS ARABOPHONES INSCRITS EN GRADUATION

| | 71-72 | 72-73 | 73-74 | 74-75 | 75-76 | 76-77 | 77-78 | 78-79 | 79-80 |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| S.E.T. | - | 272 | 348 | 264 | 11 | 905 | 95 | 1040 | 1153 |
| T.C. | | | | | | | | | |
| Sc.Biologiques | - | 5 | 159 | 118 | 423 | 509 | 489 | - | 333 |
| Sc.Biologiques et Sc. de la Terre | - | | 302 | 437 | 684 | 1015 | 1020 | 132 | 948 |
| Sc.Economiques | 77 | 93 | 250 | 272 | 1014 | 720 | 1228 | 1187 | 101 |
| Sc.Juridiques et Sc.Politiques | 1201 | 1974 | 31 | 4300 | 4995 | 7479 | 399 | 5051 | 4939 |
| Sciences Sociales et Lettres | 72 | 1445 | 1781 | 2377 | 2848 | 38 | 5537 | 4957 | 5510 |
| TOTAL | 1950 | 3840 | | | 10575 | 1443 | 15 29 | 135 1 | 13994 |

Tableau n° 3 - EVOLUTION DES EFFECTIFS INSCRITS PAR GROUPE DE FILIERE

| | 71-72 | 72-73 | 73-74 | 74-75 | 75-76 | 76-77 | 77-78 | 78-79 | 79-80 |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| S.E.T. | 4232 | 6482 | 5753 | 7009 | 10003 | 13081 | 12319 | 13706 | 16562 |
| T.C. | | | | | | | | | |
| Sc.Biologiques | 1 44 | 2001 | 2629 | 3166 | 3532 | 5301 | 5302 | 4428 | 6475 |
| Sc.Médicales | 4097 | 4909 | 5227 | 5859 | 6766 | 6905 | 6846 | 8369 | 8805 |
| Sc.Biologiques (1) Sc.de la Terre | 307 | 490 | 741 | 1113 | 1626 | 2289 | 3453 | 3454 | 3229 |
| Sc.Economiques | 2439 | 2656 | 2868 | 3414 | 3292 | 34 7 | 4192 | 4694 | 4718 |
| Sc.Juridiques et Politiques | 4178 | 5563 | 7144 | 6715 | 9635 | 11022 | 9424 | 7469 | 7576 |
| Sc.Sociales et Lettres | 316 | 5583 | 5083 | 6404 | 6855 | 8082 | 10355 | 9390 | 10080 |
| TOTAL | 23413 | 26074 | 29465 | 35680 | 41709 | 50097 | 51893 | 51510 | 57445 |

2) - Examinons maintenant les instituts concernés par l'arrêté ministériel de septembre 1980 et le nombre des étudiants qui y suivent leurs cours soit en langue nationale soit en français (tableau n° 4).

Les sciences économiques sont enseignées dans les deux langues à Alger, Oran et Constantine. A Alger, les étudiants en français sont trois fois plus nombreux que ceux qui étudient en arabe ; à Oran, ils sont 1107 pour 199. Ailleurs, à l'Université de Annaba et dans les Centres Universitaires de Tizi-Ouzou, Sétif et Tlemcen, l'unique langue d'enseignement est le français.

Les sciences juridiques sont enseignées en arabe et en français à Alger, Constantine, Annaba, Oran et Tizi-Ouzou. Les étudiants arabophones y sont largement plus nombreux que les francophones. A Batna, la seule langue d'enseignement est l'arabe ; à Tlemcen, c'est le français.

Quant aux sciences politiques, elles ne sont enseignées qu'à Alger et de façon équivalente dans les deux langues.

Les sciences sociales regroupent les départements de philosophie et d'histoire, complètement arabisées depuis de nombreuses années. La philosophie n'est enseignée qu'à l'Université d'Alger, alors que l'histoire l'est dans les Universités d'Alger, de Constantine et d'Oran. A ces deux disciplines, il faut ajouter la psychologie et la sociologie. La psychologie est enseignée, au choix des candidats, en arabe et en français à Alger et à Oran ; à Constantine, l'unique langue d'enseignement est le français. Quant à la sociologie, elle est plus largement enseignée en langue nationale qu'en français à Alger et à Oran ; elle l'est uniquement en arabe à Annaba et seulement en français à Constantine.

La décision du 14 septembre 1980 aurait pu tenir compte de telles différences et disparités : elle ne le fera pas.

Tableau n° 4 - Effectif des étudiants inscrits en 1979-1980 dans les Instituts concernés par l'arrêté ministériel de septembre 1980

| <u>SPECIALITES</u> | <u>ALGER</u> | <u>TIZI-OUZOU</u> | <u>CONSTANTINE</u> | <u>ANNABA</u> | <u>SETIF</u> | <u>BATNA</u> | <u>ORAN</u> | <u>TLEMCEN</u> |
|------------------------|--------------|-------------------|--------------------|---------------|--------------|--------------|-------------|----------------|
| <u>Total</u> : 15962 | 7710 | 449 | 3095 | 1101 | 55 | 118 | 3281 | 153 |
| <u>Sc. Economiques</u> | | | | | | | | |
| L.N. | 499 | - | 363 | - | - | - | 199 | - |
| L.F. | 1533 | 218 | 405 | 246 | 55 | - | 1107 | 93 |
| <u>Total</u> : 4718 | 2932 | 218 | 768 | 246 | 55 | - | 1306 | 93 |
| <u>Sc. Juridiques</u> | | | | | | | | |
| L.N. | 2201 | 158 | 812 | 430 | - | 118 | 1023 | - |
| L.F. | 1254 | 73 | 304 | 201 | - | - | 291 | 60 |
| <u>Total</u> : 6925 | 3455 | 231 | 1116 | 631 | - | 118 | 1314 | 60 |
| <u>Sc. Politiques</u> | | | | | | | | |
| L.N. | 332 | - | - | - | - | - | - | - |
| L.F. | 319 | - | - | - | - | - | - | - |
| <u>Total</u> : 651 | 651 | - | - | - | - | - | - | - |
| <u>Sc. Sociales</u> | | | | | | | | |
| <u>Sociologie</u> | | | | | | | | |
| L.N. | 345 | - | - | 224 | - | - | 187 | - |
| L.F. | 281 | - | 453 | - | - | - | 156 | - |
| <u>Total</u> : 1646 | 626 | - | 453 | 224 | - | - | 343 | - |
| <u>Psychologie</u> | | | | | | | | |
| L.N. | 380 | - | - | - | - | - | 150 | - |
| L.F. | 557 | - | 758 | - | - | - | 168 | - |
| <u>Total</u> : 2013 | 937 | - | 758 | - | - | - | 318 | - |
| <u>Philosophie</u> | | | | | | | | |
| L.N. | 464 | - | - | - | - | - | - | - |
| <u>Total</u> : 464 | 464 | - | - | - | - | - | - | - |
| <u>Histoire</u> | | | | | | | | |
| L.N. | 391 | - | 242 | - | - | - | 181 | - |
| <u>Total</u> : 814 | 391 | - | 242 | - | - | - | 181 | - |

L.N. = Langue Nationale ; L.F. = Langue Française.

Ce tableau est réalisé à partir du Bulletin Statistique, op.cit., Vol.1 et 2

3) - Présentons, enfin, la situation de l'arabisation du corps enseignant (il s'agit toujours de la rentrée universitaire 1979-1980). Le taux d'encadrement (c'est-à-dire le rapport entre le nombre des enseignants et le nombre des étudiants encadrés) est de 6,8 pour les filières enseignées en français, et de 13,5 pour les filières en arabe : ces chiffres concernent l'ensemble de l'Université algérienne (2). "Les disciplines arabisées qui souffrent le plus d'un manque d'encadrement se situent au niveau des sciences exactes (10,1), des sciences sociales (15,4) et des sciences politiques (18,3)" (3). En sciences sociales francophones, le taux d'encadrement est de 11,5 et, en sciences politiques, il est de 7,5. On retrouve un déséquilibre aussi net en sciences juridiques : les sections francophones ont un taux de 7,5 ; les sections arabophones en connaissent un de 13,5. Par contre, les deux sections en sciences économiques ont un taux d'encadrement équivalent : 11,1 pour les sections francophones et 10,9 pour les arabophones (4). Ainsi les sections francophones concernées par l'arrêté ont ~~toutes~~ un taux d'encadrement plus faible que le chiffre moyen calculé sur l'ensemble de ces sections pour la totalité de l'Université. Quant aux sections arabophones, elles ont toutes, sauf les sciences économiques, un taux d'encadrement plus mauvais que celui de la moyenne universitaire.

En outre, ce taux d'encadrement comprend tous les enseignants, qu'ils soient étrangers ou algériens (voir tableau n°5). Si nous considérons uniquement les enseignants algériens, la situation se présente ainsi : En sciences économiques, sur 448 enseignants, il y en a 349 en langue française et 99 seulement en langue arabe : parmi ces derniers, il n'y a que 29 Algériens. En sciences juridiques, sur 598 enseignants, on en trouve 261 en langue française et 337 en langue arabe : parmi ces derniers, 234 sont Algériens. En sciences

2 - Op.cit., volume I, "taux d'encadrement", p.41.

3 - Op.cit., p.42.

4 - Op.cit., "taux d'encadrement par filière et par langue", p.43.

Tableau n° 5 - Répartition des enseignants par filière et langue d'enseignement

(1979 - 1980)

| | Algériens | | | Etrangers | | | Ensemble | | |
|------------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | L.N. | L.E. | T. | L.N. | L.E. | T. | L.N. | L.E. | T. |
| Sc. Exactes | 33 | 649 | 682 | 81 | 601 | 682 | 114 | 1250 | 1364 |
| Technologie | - | 424 | 424 | - | 706 | 706 | - | 1130 | 1130 |
| Sc. Médicales | - | 2380 | 2380 | - | 120 | 120 | - | 2500 | 2500 |
| Sc. Biologiques | 13 | 255 | 268 | 54 | 189 | 243 | 67 | 444 | 511 |
| Sc. Vétérinaires | - | 6 | 6 | - | 14 | 14 | - | 20 | 20 |
| Sc. de la Terre | 26 | 125 | 151 | 16 | 112 | 128 | 42 | 237 | 279 |
| Sc. Economiques | 29 | 221 | 250 | 70 | 128 | 198 | 99 | 349 | 448 |
| Sc. Juridiques | 234 | 177 | 411 | 103 | 84 | 187 | 337 | 261 | 598 |
| Sc. Politiques | 8 | 43 | 51 | 15 | 10 | 25 | 23 | 53 | 76 |
| Sc. Sociales | 144 | 153 | 297 | 70 | 69 | 139 | 214 | 222 | 436 |
| Lettres | 155 | 240 | 395 | 42 | 104 | 146 | 197 | 344 | 541 |
| TOTAL | 642 | 4673 | 5315 | 451 | 2137 | 2588 | 1093 | 6810 | 7903 |

politiques, on a 76 enseignants dont 53 en langue française et 23 en langue arabe : parmi ces derniers, on a 8 Algériens. En sciences sociales, il y a 436 enseignants dont 222 en langue française et 214 en langue arabe : parmi ces derniers, on a 153 Algériens.

Enfin, si nous prenons en compte le grade universitaire des enseignants algériens qui fonctionnent "à plein temps", nous trouvons : 7 Professeurs, tous en sciences sociales et, à Alger, 5 Maîtres de Conférence (aucun en sciences économiques), 109 Maîtres-Assistant et 223 Assistants.

L'état d'arabisation du corps enseignant algérien justifiait-il l'arabisation de toute une première année des sciences humaines ? Il ne semble pas.

Ainsi, qu'il s'agisse des étudiants inscrits en section arabophones, des langues d'enseignement dans les divers instituts ou du corps algérien d'enseignement, l'état de l'arabisation est tel que la décision prise le 14 septembre 1980 aurait pu fort bien, et pour de bonnes raisons, être reportée à plus tard.

II - Actes du Pouvoir

Houari Boumediène meurt le 27 décembre 1978. Le Parti ne s'était pas réuni en congrès depuis avril 1964. Au temps de Houari Boumediène, c'était le Conseil de la Révolution qui était l'instance suprême du Parti et donc de la Nation. Dès janvier 1979, le Parti se réunit une nouvelle fois en congrès (ce congrès de 1979 sera dit le 4°, faisant suite à celui de 1956 à la Soummam, de 1962 à Tripoli et de 1964 à Alger) : il revoit ses statuts ; il procède à la désignation du nouveau Président ; il précise les orientations de la Nation ; il se donne un bureau politique ; il décide de la réunion régulière de son Comité Central. En un mot, il reprend les choses en main. En ce qui concerne l'objet de notre présente étude, cette reprise en main se traduit par une "relance" (5) idéologique de l'arabisation dans la ligne des résolutions de la première conférence nationale de l'arabisation de 1975 et sur la base des principes de la Charte Nationale de 1976.

Il semble indispensable de faire l'inventaire des actes de Parti et de l'Etat, durant les années 1979 et 1980, concernant

5 - GRANDGUILLAUME (Gilbert), "Relance de l'arabisation en Algérie ?", Maghreb-Machrek, n° 88, Paris, avril-mai-juin 1980, p.51-62.

l'arabisation de l'enseignement supérieur. Cet inventaire retrace les dernières étapes du processus conduisant à la décision politique.

1) - Le 4^o Congrès du F.L.N. (27-31 janvier 1979)

Nous venons de souligner l'importance politique de ce 4^o Congrès. Parmi les six résolutions adoptées, il en est une sur l'éducation et la formation. Elle reconnaît, certes, les résultats obtenus par la Révolution dans ces domaines, mais aussi leurs "insuffisances". L'éducation doit reposer sur les "principes énoncés par la Charte Nationale". Premier principe : affirmer "l'identité nationale algérienne, en revalorisant la langue nationale, en en faisant l'instrument principal de l'éducation et de la formation, et la langue dominante dans tous les domaines de la vie nationale et sociale". Deuxième principe : adopter "un style de vie en harmonie avec la morale islamique" (ceci est en conformité avec la Constitution de 1976 ; mais jusque là le pouvoir semblait plutôt se méfier de ceux qui se réclament trop de l'Islam). Troisième principe bien connu : viser à la "maîtrise des données scientifiques et technologiques qui sont la condition fondamentale du développement".

Par ailleurs, le texte reprend à son compte les principaux objectifs de l'enseignement : démocratisation, algérianisation, arabisation, "avec l'ouverture sur les langues étrangères, et l'intérêt aux sciences et à la technologie".

Enfin, il demande "que soient prises des mesures nécessaires destinées à réaliser les tâches urgentes" : deux intéressent directement l'enseignement supérieur : d'abord, il s'agit de "donner une efficacité certaine à l'enseignement de la langue arabe, dans les instituts techniques et scientifiques, afin d'assimiler la terminologie des matières de chaque semestre dispensées en langues étrangères, pour que tout étudiant - qu'il soit médecin, ou ingénieur, ou autre - soit capable, à sa sortie, de s'exprimer en langue nationale dans sa spécialité et sa profession" ; ensuite, il faut "poursuivre l'arabisation complète de l'enseignement primaire, et prendre les mesures nécessaires afin d'arabiser les autres années scolaires afin d'aboutir à l'élimination de toute dualité dans les diplômes d'enseignement, notamment ceux du baccalauréat, de la licence des

sciences humaines, en droit et en sciences politiques et économiques".

On retrouve la dimension religieuse dans la demande de "création d'une faculté de la "chariâ " au niveau de l'enseignement supérieur" (6).

2) - Les déclarations du nouveau Ministre

En mars 1979, Monsieur Rahal, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est remplacé par Monsieur Abdelhaq Brerhi, ancien recteur de l'Université de Constantine (Monsieur Lacheraf quitte son poste : lui succède un partisan convaincu de l'arabisation, Monsieur Mohamed Kharroubi). Le premier séminaire national sur l'introduction de la G.S.E. (gestion socialiste des entreprises) dans l'enseignement supérieur donne l'occasion à Monsieur Brerhi de préciser sa politique (7) : "Les orientations qui nous guideront sont claires : ce sont celles de la Charte Nationale et des résolutions adoptées par le 4ème congrès du Parti, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la culture. Car le Ministère, et il faut le souligner, ne saurait avoir sa politique mais celle du Gouvernement telle qu'elle se fait en conformité avec les orientations des instances dirigeantes du Parti". Il précise alors quatre objectifs fondamentaux : démocratisation, algérianisation, arabisation et planification. En ce qui concerne l'arabisation, il déclare : "Elle est un impératif de l'édification nationale et du progrès de la Révolution qui ne peuvent se faire sans que la langue de notre peuple devienne le plus rapidement possible celle de la culture et celle de la vie économique et sociale". Il faudra là s'attacher en priorité à aborder sans précipitation des problèmes comme ceux de l'adéquation des filières arabisées avec les débouchés dans le secteur de la vie active, comme ceux de l'ouverture de la post-graduation (8) notamment dans les filières scientifiques et techniques aux étudiants qui font leurs études en langue nationale en préparant les conditions requises". Le Ministre conclut : dans la ligne du 4ème congrès, "nous devons réussir à planifier l'arabisation afin de parvenir, sans volontarisme mais avec détermination, à l'unicité de la formation et à son adéquation avec l'arabisation progressive des autres secteurs d'activité".

6 - "Résolution sur l'éducation et la formation", El-Djeich, n°190, mars 1979, p.41-44.

7 - El Moudjahid, 18 mars 1979.

8 - La post-graduation correspond au 3ème cycle.

Le 1er décembre 1979, Monsieur Brerhi réunit une centaine de représentants de la communauté universitaire pour un débat autour d'un projet "de programme de réflexion et d'action pour le développement et le progrès de l'Université". Les "orientations directrices" ^{en} sont : la planification, l'algérienisation, la recherche scientifique, l'organisation, l'infrastructure et l'arabisation. Le journaliste de Révolution Africaine (du 7 au 13 décembre) qui rend compte de l'événement, résume ainsi ce qui concerne l'arabisation : " Il ne s'agit plus - comme le dit la Charte - de choisir, mais de mettre en application le principe de l'arabisation, résolument mais sans précipitation ni passion et en ayant en vue, avant tout, l'intérêt du pays". Pour atteindre cet objectif, Monsieur Brerhi "a défini une stratégie fondée sur un certain nombre d'actions : arabisation des enseignants francophones ; mise en place d'une politique nationale du livre arabe, création d'un centre de traduction et de terminologie arabe, renforcement de la coopération universitaire avec les pays arabes, création de l'université "Houari Boumediène" de langue arabe, etc...".

Pour une meilleure intelligence des actes du Pouvoir, il est nécessaire d'ouvrir ici une parenthèse de façon à évoquer le contexte socio-politique qui prévaut entre novembre 1979 et janvier 1980. Nous voulons parler de ces manifestations d'étudiants arabophones qui constituent la toile de fond aussi bien de la réunion organisée par Monsieur Brerhi, dont nous venons de parler, que de la réunion du Comité Central qui se tiendra fin décembre 1979 et dont nous parlerons bientôt.

Vers le 20 novembre 1979, un mouvement de grève est déclenché à l'Institut de droit d'Alger, situé à Ben Aknoun. Les étudiants des sections arabisées manifestent pour demander des débouchés, l'arabisation immédiate de l'administration, la création de post-graduations en langue arabe (il n'en existe qu'en langue française, essentiellement à cause du manque d'enseignants en langue nationale).

Rapidement le mouvement s'amplifie et gagne, au centre de la ville, l'Institut des Sciences Politiques et, à la périphérie, la cité universitaire d'El Harrach. Puis, d'Alger, ils s'étendent aux autres Universités : Oran, Constantine et Annaba.

L'influence de la révolution iranienne est grande sur ce mouvement étudiant algérien qui prend, pour cette raison et sans doute d'autres aussi, une coloration "intégriste" inquiétante. L'Union Nationale des Jeunes Algériens (U.N.J.A.) publie une déclaration reproduite par El Moudjahid du 25 décembre et titrée : "Mettre le mouvement de l'arabisation à l'abri des éléments réactionnaires et des ennemis de la Révolution".

Le Président Chadli intervient au terme des travaux du Comité Central du Parti, qui s'est réuni le 26 décembre. Il lance un appel au dialogue et à la concertation, qui n'est pas entendu. Il est alors amené à utiliser la menace. Le 14 janvier, il dénie le droit à des éléments tendancieux de prodiguer des leçons d'arabisme, d'Islam ou de nationalisme". Il poursuit : "Nous avons toujours appelé à la concertation et au dialogue. Mais ce serait une grave erreur que de prendre la tolérance pour de la faiblesse" (9). Quelques jours plus tard, les étudiants arabisants reprennent leurs cours.

Un tel contexte a certainement une influence sur les actes du Pouvoir, qu'il s'agisse de ceux du Parti ou de ceux de l'Etat.

3) - Le Comité Central du 26-30 décembre 1979

Le Comité Central du F.L.N. examine, au cours de sa deuxième session de l'année, trois dossiers parmi lesquels celui de l'éducation. Après avoir analysé la situation de l'enseignement, il adopte des "décisions" qui accentuent le processus d'arabisation. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, des "décisions spécifiques" sont prises.

L'une d'entre elles - la plus importante - précise la date d'application. Elle nous intéresse au plus haut point. Il faudra "entamer, dès la prochaine rentrée 1980-1981, le processus d'unification de la langue d'enseignement selon un échéancier pour mettre fin à la dualité existant en sciences sociales et humaines, notamment en droit, en sciences politiques, journalistiques, économiques et commerciales, ainsi qu'en sciences sociologiques, psychologiques, géographiques et autres, en limitant leur enseignement à la langue nationale uniquement, en vue de mettre fin à la contradiction flagrante et aux conséquences dangereuses résultant de la dualité des diplômes et des programmes, ainsi que l'inégalité des chances des étudiants sortant dans le domaine de l'emploi, et en ouvrant les portes de la post-graduation en langue nationale dans les spécialités".

Ainsi, la décision est enfin prise. Envisagée de longue date, annoncée en 1975 lors de la Conférence Nationale d'Arabisation, par le 4^e Congrès de janvier 1979, elle prend forme, en décembre 1979, de décision politique. Plus exactement, elle prend forme alors de décision politique de Parti. Afin de pouvoir entrer dans les faits, elle devra être complétée par une décision politique d'Etat : ce sera l'arrêté ministériel du 14 septembre 1980. La décision politique de Parti est une décision d'orientation ; la décision politique d'Etat est une décision de gestion.

Il est loisible de rapprocher cette décision du deuxième Comité Central des revendications des étudiants arabophones dont les manifestations battent leur plein en décembre 1979. On peut se demander si ces revendications et ces manifestations n'ont pas précipité une décision, certes en gestation depuis longtemps, mais dont la radicalité pouvait encore faire hésiter le pouvoir. Il semble, en tout cas, que certaines expressions contenues dans le texte - "contradiction flagrante", "conséquences dangereuses" - se ressentent de ce qui se passait dans la rue.

Comparées à cette décision capitale, les autres décisions ressemblent plutôt à de simples recommandations qui rappellent, entre autres, celles de la Conférence Nationale de 1975 et dont certaines deviendront, pourtant, elles aussi, des décisions politiques de Parti et d'Etat :

- Il faut "continuer à élargir les sections arabisées au niveau des facultés des sciences en assurant les moyens nécessaires tels que les ouvrages, les laboratoires, les divers instruments de travail, en permettant la post-graduation en Algérie et en envoyant des missions diversifiées aux universités du monde entier pour mieux les préparer à enseigner ces matières à l'avenir en langue nationale".
- Il convient d'"assurer l'efficacité des cours de langue nationale en les généralisant dans toutes les filières scientifiques, médicales, de pharmacie et autres, en reconvertissant son enseignement en tant que langue en un enseignement de sciences sous forme de modules intégrés au programme d'études à travers tous les semestres"... Puis, le texte change de ton : "Il y a lieu d'être sévère quant aux choix des enseignants de cette discipline et de réviser les méthodes de son enseignement et les modalités d'examen en la considérant comme matière fondamentale et obligatoire dans le contrôle et l'évaluation. Cette décision est applicable à tous les instituts dépendant des ministères et sociétés nationales". Ce paragraphe, notons-le, manifeste une prise en compte de la réalité : pour ne parler que de la médecine, en effet, les cours de langue arabe, obligatoires depuis la Réforme de 1971, ne sont donnés que durant la première année d'enseignement.
- Enfin, il est nécessaire d'"instituer la création d'un centre universitaire d'arabisation ayant pour vocation première d'éditer et de traduire les ouvrages de références scientifiques, universitaires, de toutes les langues en langue nationale afin de contribuer au progrès et à l'enrichissement de cette langue et afin de soutenir la renaissance scientifique et culturelle à travers le pays avec l'aide des Universités et Académies arabes dans le cadre de la coopération" (10). Le 17 avril 1980, un arrêté ministériel créera ce centre, sous le vocable de "Centre National de Traduction et Terminologie Arabe (C.N.T.T.A.)".

III - De la décision du Parti à celle de l'Etat

La décision politique du Parti une fois prise, l'action se poursuit en deux directions complémentaires. D'une part, une commission du Parti met au point un plan national pour l'arabisation de l'administration, de l'économie, de l'enseignement supérieur

10 - "2ème session du Comité Central, Résolutions, Education, Formation", Révolution Africaine, 11-17 janvier 1980.

et de la recherche scientifique, qui sera soumis à la session du Comité Central de mai 1980. D'autre part, en accord avec cette commission, l'Université prépare la Conférence Nationale de l'Enseignement supérieur de juillet 1980 au cours de laquelle les débats sur l'arabisation seront particulièrement nourris. De décembre 1979 à septembre 1980, les actes du pouvoir se présentent comme une intensification de la bataille pour l'arabisation, à gagner aussi bien contre l'opposition du mouvement berbère que contre l'extrémisme des "Frères musulmans".

Dès février 1980, une conférence sur l'arabisation regroupe des représentants des autorités locales et des cadres de la Wilaya d'Alger. Elle est présidée par le docteur Ahmed Taleb Ibrahim, auteur du livre : "De la décolonisation à la révolution culturelle (1962-1972)". Celui-ci est membre du Bureau Politique et président de la Commission de l'Éducation, de la Culture et de la Formation ainsi que de la Commission de l'Information. Il a été ministre de l'Éducation de 1965 à 1970. Il est partisan de l'arabisation tout comme les trois ministres présents à la conférence : Monsieur Abdelhamid Mehri (ministre de l'Information et de la Culture), Monsieur Djamel Houhou (ministre des Sports) et Monsieur Mohamed Cherif Kharoubi (ministre de l'Éducation).

Cette conférence est consacrée à l'étude d'un avant-projet de rapport mis au point par la commission de l'éducation, de la culture et de la formation. "Cet avant-projet de rapport est destiné, après débat au niveau de la base militante et de l'ensemble des secteurs concernés, à être soumis au Bureau Politique en prévision de la 3ème session du Comité Central. Cette session qui doit se tenir au printemps prochain examinera, au quatrième point de son ordre du jour, la question de l'arabisation".

Au début de la réunion, le docteur Ahmed Taleb fait un rappel de la politique d'arabisation menée depuis l'Indépendance. Il en note les contradictions. La première réside dans le fait que la langue nationale prédomine dans l'enseignement primaire, qu'elle réalise une grande avance dans l'enseignement moyen et secondaire, mais qu'elle reste minoritaire et marginale dans l'enseignement supérieur, ce qui cause des problèmes aux bacheliers arabophones. La seconde contradiction est ainsi exprimée : "les institutions na-

tionales et les organismes publics n'ont pas pris de décisions appropriées pour offrir des débouchés aux diplômés en langue nationale, si bien que ces derniers se trouvent confrontés à un sérieux problème d'emploi". Ensuite, il est fait état de la nécessité d'"un plan national et d'un calendrier précis pour l'arabisation des trois secteurs importants que sont l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, l'administration, le secteur économique". Pour réussir l'arabisation, est-il précisé, il faut des mesures cohérentes, de la persuasion pour mobiliser le peuple, des traductions. Enfin, il est affirmé qu'arabisation et acquisition des langues étrangères ne sont pas incompatibles (11).

Cette conférence d'Alger est suivie de "journées régionales sur l'arabisation". Elles sont organisées sur l'ensemble du territoire national : 28 étaient prévues entre les 17 et 21 février 1980. Elles sont présidées par des membres de la commission de l'éducation, de la culture et de la formation du Parti. La presse algérienne en rend compte quotidiennement. A El Asnam, Monsieur Mouloud Kacim précise l'objet de ces journées d'étude : "Après les décisions relatives à l'éducation, la formation et l'enseignement supérieur, nous voilà réunis pour enrichir l'avant-projet de l'arabisation de l'environnement, à savoir l'administration, les lieux de travail et les mass-médias" (12). Le quotidien rend compte également des "journées" de Biskra, Tamanrasset, Guelma (sous la présidence de Monsieur Brerhi), Tiaret, Oran... Partout, il y a explication de la politique d'arabisation, des moyens envisagés pour la mettre en oeuvre, des objectifs sur deux ans et sur cinq ans. Le plus souvent, le contenu des interventions est assez théorique : "La langue n'est pas neutre, elle véhicule une idéologie, un courant politique, voire un comportement et un mode de vie. Tant qu'une langue étrangère exerce son influence sur notre société, affirme Monsieur Hassani à M'Sila, celle-ci conduit automatiquement à l'émergence de modes de pensée différents qui peuvent déboucher sur un affrontement culturel sous-tendu par l'aliénation culturelle que l'impérialisme tente de supplanter dans les pays anciennement colonisés. Compte tenu de ces facteurs, la langue arabe se doit d'être la langue maîtresse. L'Algérien doit apprendre l'arabe avant tout,

11 - El Moudjahid, 10 février 1980.

12 - Ibid., 21 février 1980.

tout en apprenant d'autres langues qui lui permettront de s'ouvrir à la civilisation universelle (...). Cependant, l'apprentissage de la langue étrangère ne doit pas prendre le dessus et se substituer à celui de la langue nationale" (13).

Cette campagne nationale pour l'arabisation suit de quelques jours la fin de la grève et des manifestations des étudiants arabophones. Elle précède de peu le déclenchement des événements kabyles de mars et avril.

Le 11 mars, à la suite de l'interdiction d'une conférence, des étudiants manifestent à Tizi-Ouzou en criant ; "halte à la répression culturelle", "culture berbère, culture algérienne", "le berbère est notre langue" (14). Un étudiant explique : "Le forcing fait par les partisans de l'arabisation depuis quelques mois devait inévitablement entraîner des réactions. Il est significatif de constater que le concept de culture berbère est devenu populaire ces dernières années en Kabylie, alors qu'il était circonscrit auparavant à quelques cercles intellectuels". Le 17 avril, le président Chadli Bendjedid rappelle dans un discours que l'Algérie est un pays arabe et musulman et que le Comité Central examinera le dossier de l'arabisation lors de sa prochaine session (15).

La troisième session du Comité Central du F.L.N. commence le 3 mai par une allocution du Chef de l'Etat. Celui-ci déclare notamment : "Il nous importe de replacer la langue nationale au rang qui lui revient, de la développer et de l'enrichir pour qu'elle redevienne ce qu'elle a été : une langue de science, de travail et de civilisation. (...) . Nous disons oui à l'ouverture sur les langues étrangères et non à l'emploi de la francophonie en tant qu'expression du colonialisme économique et culturel".

13 - Ibid., 20 février 1980.

14 - Le Monde, 19 mars 1980.

15 - Le Monde, 19 avril 1980.

Au terme de ses travaux, le 7 mai, le Comité Central adopte la résolution sur la généralisation de l'utilisation de la langue nationale. Celle-ci doit devenir "instrument de travail dans (...) les instances du Parti et des organisations de masse, les entreprises publiques et les assemblées élues, les administrations, l'environnement de la vie quotidienne". Il faut "mettre en oeuvre un plan national pour les recherches, les études et l'élaboration de lexiques et des moyens pédagogiques nécessaires à la prise en charge de cette action nationale en collaboration avec les organismes de recherche scientifique, les instituts, les universités et les centres spécialisés". Par ailleurs, "une instance supérieure sera chargée de la coordination, du suivi et de l'évaluation des différents projets visant à la généralisation de l'utilisation de la langue nationale, dans les différents domaines, et de s'assurer de l'application des projets et des programmes dans les délais fixés". Enfin, "l'Etat doit assurer des emplois dans les différents domaines aux diplômés en langue nationale, en respectant le droit de tous les citoyens à l'emploi". En raison de ce droit, l'Etat doit permettre à chaque travailleur ou fonctionnaire "de s'adapter à cette nouvelle étape et de contribuer au succès de cette action d'envergure nationale" (16).

La session extraordinaire du Comité Central des 28 et 29 juin 1980, réunie principalement pour adopter "les grandes options" du plan quinquennal, rappelle les déclarations, décisions et recommandations déjà faites ou prises au sujet de l'arabisation, mais sans rien y ajouter de notable.

Il est typique de remarquer, à cet égard, la façon dont les textes relatifs à l'arabisation sont repris les uns après les autres depuis 1956. Dans le langage du Parti, il s'agit là d'un processus d'"enrichissement". Il s'agit aussi d'un procédé de persuasion, ou encore d'action psychologique, à base de répétitions et d'apports nouveaux, parfois hésitants, se complétant les uns les autres. Nous sommes parfaitement conscient des redites contenues dans les citations que nous rapportons. Mais ces redites, avec les précisions qui, chaque fois, s'y ajoutent, constituent un style

politique dont il convenait ici de souligner, ne serait-ce qu'en passant, le caractère. Sans doute aurions^{nous} pu nous en tenir à l'énoncé de la décision politique du Parti et de l'Etat ; mais nous n'aurions pas fait sentir alors la lente et persévérante élaboration qui a conduit à une telle décision.

Parallèlement aux efforts qui ont abouti à la résolution de mai 1980 sur la généralisation de l'utilisation de la langue nationale, l'Université prépare, pour juillet 1980, la première conférence nationale de l'enseignement supérieur. L'application du programme d'action pour le développement et le progrès de l'Université se poursuit. Ce programme avait été adopté le 1er décembre 1979. Dans le cadre de ce programme, des commissions pédagogiques et scientifiques ont été mises en place dans chaque Institut de formation et organisme de recherche. Ces commissions sont composées d'enseignants et de représentants des étudiants. Elles étudient les dossiers qui seront discutés lors de la Conférence de juillet.

Les 24 et 25 avril 1980, des conférences pédagogiques ont lieu dans chaque Institut. Elles sont suivies, les 8 et 9 mai, par des conférences pédagogiques d'Universités, de Centres Universitaires et établissements de formation supérieure. En ce qui concerne l'arabisation, on étudie les propositions qui intéressent les sciences humaines, avec le souci de "coordonner le rythme d'arabisation pour qu'il se fasse de façon planifiée et rationnelle" (17).

Les 29 et 30 mai, des séminaires nationaux par disciplines se réunissent. Voici, par exemple, le rapport du Séminaire national des sciences économiques. Parmi les problèmes abordés, en commissions, on retrouve celui de l'arabisation. Il est noté que le climat des travaux a été "démocratique et franc" et que les interventions ont été "très nombreuses", chaque membre de la commission ayant pu s'exprimer. Le rapport déclare que "les membres de la commission se sont mis d'accord pour l'application du principe de l'unité de la langue d'enseignement à partir de la rentrée universitaires 1980-1981". Il exprime, ainsi, la façon dont s'est "concrétisé" ce principe : chaque institut des sciences économiques a présenté ses propres "propositions" ; l'ensemble des instituts a présenté, de plus, des "propositions à caractère général".

Les instituts d'Alger et de Constantine sont prêts à l'arabisation totale de leur première année et même à celle de certains modules de deuxième, troisième et quatrième année. L'arabisation complète de la licence pourrait être ainsi assurée en quatre ans.

Manifestement, les autres instituts rencontrent des difficultés à l'égard de la décision d'arabisation totale. Les instituts d'Oran et de Tlemcen proposent "une arabisation progressive" de la section francophone : ils proposent une "arabisation de deux enseignements au semestre I et au semestre II à partir de la prochaine année universitaire 1980-81". A leur sujet, la commission d'arabisation énonce une recommandation : "que tous les moyens nécessaires soient mis à la disposition de (chaque) institut pour aboutir au terme des quatre années à venir à une arabisation complète de la licence".

L'institut d'Annaba se trouve dans une situation similaire à celle des instituts d'Oran et de Tlemcen. Il propose, en effet, une arabisation de la première année... si les moyens nécessaires sont mis à sa disposition. Dans le cas contraire, il adopterait la méthode "progressive" des instituts d'Oran et de Tlemcen.

Quant au dernier institut, celui de Sétif, il "propose l'ouverture d'une licence en langue nationale à partir de la prochaine rentrée universitaire 80-81". Cet institut, en effet, n'a qu'une section francophone.

Parmi les recommandations générales présentées par l'ensemble des instituts, nous pouvons relever : "l'arabisation des enseignants nationaux francophones (...) selon un programme bien déterminé", "la nécessité d'enrichir les bibliothèques en livres et documents scientifiques disponibles en langue nationale", "la nécessité de la création d'un centre de traduction spécialisé en langue nationale", la "confection d'un lexique de terminologie économique en langue nationale" ; également : la nécessité "d'introduire certains enseignements en langue nationale" et "d'enseigner les langues étrangères comme instruments complémentaires à l'acquisition du savoir". Enfin, il est proposé la "création d'une commission au niveau de chaque institut chargée de suivre l'application du programme d'arabisation".

Nous avons longuement analysé ce rapport du séminaire national des sciences économiques. Cette discipline, en effet, est celle qui ressentait le plus de difficulté face à la décision d'arabisation totale : 22,4 % de ses étudiants seulement sont inscrits dans les sections arabophones où l'encadrement professoral algérien est très faible. Seuls

deux instituts sur six sont à même de garantir une application effective de la décision d'arabiser la première année et d'aller jusqu'à une arabisation complète de la licence en quatre ans. Les autres instituts ne précisent guère la nature de leurs difficultés et donc des "moyens nécessaires" pour les lever. Cependant, les recommandations générales manifestent les problèmes fondamentaux que tous les instituts rencontrent : l'arabisation des enseignants algériens et les carences au niveau de la documentation en langue arabe. Nous retrouverons ces problèmes au cours de l'étape suivante, qui verra le démarrage de l'arabisation en première année.

De tels séminaires, effectués dans toutes les disciplines, ont incité ceux qui étaient directement concernés par la décision à se situer par rapport au processus d'arabisation. Par ailleurs, les rapports et propositions réalisés au terme des échanges ont renseigné le Ministère de l'Enseignement supérieur sur la situation actuelle et à venir des différents instituts. Ils préparent ainsi les travaux de la conférence de juillet.

La première conférence nationale sur la formation supérieure s'est tenue à Alger les 1, 2 et 3 juillet 1980 sous la présidence de Monsieur Brerhi. Elle réunit plus de 4.000 représentants de la communauté universitaire : enseignants, gestionnaires, étudiants et travailleurs. On lui soumet les dossiers suivants : la formation graduée, l'algérianisation et la post-graduation, l'arabisation, l'orientation universitaire, la recherche scientifique, les problèmes socio-professionnels. Elle est appelée à donner, après avoir réalisé un bilan de la Réforme de 1971, des propositions concrètes.

Après la lecture des rapports concernant les sept dossiers, sept commissions se constituent. Celle de l'arabisation, "par sa composition et le volume de ses interventions, et surtout l'intérêt qu'elle suscitait parmi les participants et les curieux de tout horizon, s'est présentée réellement comme une mini-conférence parallèle". Le journaliste d'El Moudjahid commente : "Elle a d'abord battu tous les records par sa composition, évaluée à plus de 160 inscrits, alors que ceux qui étaient debout, ou en récréation devant la porte, sont aussi nombreux que les présents à plein temps" (19). L'importance de fait accordée à la

commission "arabisation" par les participants à la conférence a fait écrire à un reporter : "La conférence a donné l'impression d'être organisée uniquement autour de la généralisation de l'utilisation de la langue nationale. Il est vrai que c'est un aspect déterminant sinon fondamental. Mais ce qui est déplorable en même temps c'est qu'il n'a pas été traité de la manière la plus juste possible. Le débat a été centré essentiellement autour de questions de principe alors qu'il aurait dû gagner en profondeur notamment par la définition d'une stratégie dans ce domaine. Car le principe n'est plus sur le terrain de la discussion (...). Le débat a été passionné de telle sorte que nombre de propositions formulées ne tiennent pas compte des réalités du pays et de l'Université" (20).

Après la conférence, Monsieur Brerhi a été interrogé par un journaliste qui lui a demandé : "Le dossier "arabisation" n'a pas manqué de susciter - l'on s'y attendait - des prises de positions parfois fort passionnées, qu'en pensez-vous ?". La réponse du Ministre est la suivante : "En ce qui concerne l'arabisation, une chose est indiscutable : les décisions du Comité Central seront strictement appliquées. A la prochaine rentrée, la première année des sciences sociales sera arabisée. Les autres sections le seront selon un échéancier, progressivement, conformément à la résolution 43 des travaux du Comité Central. Il sera établi un plan d'arabisation pour chaque université en fonction de ses propres possibilités et de la coopération inter-universités. Le problème se pose beaucoup plus pour les sciences exactes et technologiques où le potentiel d'enseignants algériens est insuffisant". Le Ministre continue en liant le problème de l'arabisation à celui de l'algérianisation : "Ainsi, il est prévu d'arabiser les branches où le taux d'algérianisation est poussé, en arabisant par des méthodes modernes - stages accélérés, universités d'été, etc... - les professeurs algériens". Monsieur Brerhi ajoute que l'on veut "éviter à l'étudiant le piège du monolinguisme, forme d'analphabétisme". Il conclut : "Ce n'est pas en prônant la politique démagogique de la fuite en avant qu'on renforcera l'arabisation" (21).

20 - Algérie-Actualité, n° 769, semaine du 10 au 16 juillet 1980.

21 - Révolution Africaine du 11 au 17 juillet 1980.

Ici s'impose une remarque de terminologie. Quand, dans l'interview qu'il donne à Révolution Africaine du 11 au 17 juillet 1980, Monsieur Brerhi dit : "A la prochaine rentrée, la première année des sciences sociales sera arabisée", qu'entend-t-il par sciences sociales ? Entend-t-il uniquement la sociologie, la psychologie, la philosophie, l'histoire, ce qui correspondrait à la terminologie admise dans les Universités algériennes et exclueait "les sciences juridiques et administratives, politiques et de l'information, économiques" (22)? Ou bien entend-t-il toutes les sciences autres qu'exactes et technologiques, biologiques et de la terre, médicales ? !

En tout cas, l'arrêté du 14 septembre 1980 concerne ²² à la fois, les sciences sociales proprement dites et aussi "les sciences juridiques et administratives, politiques et de l'information, économiques". Quant à nous, par sciences sociales et humaines, nous avons toujours entendu toutes celles ^{qu'}énumère cet arrêté : nous l'avons précisé dès notre introduction.

IV - L'arrêté ministériel

Le 14 septembre 1980, à Alger, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Monsieur Abdelhaq Brerhi, signe un "arrêté portant arabisation de la première année des sciences sociales, juridiques et administratives, politiques et de l'information, économiques". Ce titre est suivi de deux citations de résolutions du Comité Central. Il associe, ainsi, la décision politique de l'Etat à celle du Parti.

Le texte de l'arrêté se divise en deux parties. La première est intitulée "exposé des motifs" ; la seconde présente les 7 articles de l'arrêté. Il n'est pas question, ici, de refaire la genèse du texte qui est long et qui répète nécessairement des choses déjà dites : il est un premier aboutissement au terme de 26 années de recherches.

22 - Telle quelle, cette énumération se trouve dans l'arrêté du 14 septembre 1980.

ARRETE PORTANT ARABISATION

DE LA PREMIERE ANNEE DES SCIENCES SOCIALES, JURIDIQUES
ET ADMINISTRATIVES POLITIQUES ET DE L'INFORMATION, ECONOMIQUES

• Entamer dès la prochaine rentrée 1980-1981 le processus d'unification de la langue d'enseignement selon un échéancier pour mettre fin à la dualité existant en sciences sociales et humaines en limitant leur enseignement à la langue nationale uniquement.

(2ème session du Comité Central 28 au 30 décembre 1978, résolution sur l'éducation, par. 43).

• (L'Etat doit assurer) le respect des droits des travailleurs, et des fonctionnaires... et mettre à leur disposition des possibilités leur permettant au besoin de s'adapter à cette nouvelle étape et de contribuer au succès de cette action d'envergure nationale.

(3ème session du Comité Central 3 au 7 Mai 1980, résolution sur la généralisation de l'utilisation de la langue nationale, par. 17).

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent arrêté est pris en application des résolutions des 2ème et 3ème session du Comité Central du Parti du F.L.N. Il est aussi le résultat des larges débats de l'année universitaire précédente qui avant et pendant la conférence nationale de la formation supérieure ont concerné la généralisation de l'utilisation de la langue nationale dans la formation supérieure.

Il repose sur une orientation fondamentale :

• Donner à l'arabisation un contenu résolument plus dynamique.

Chaque universitaire sent bien qu'il n'y a pas d'épanouissement et d'avenir réels pour l'université et lui-même sans l'utilisation de la langue nationale dans l'élaboration et la transmission de la connaissance. C'est une tâche dont la responsabilité est celle de notre génération. Il est compréhensible que l'effort individuel et collectif qu'elle exige, comme les difficultés et les erreurs qui ont pu en marquer la réalisation, puissent susciter ou aggraver l'appréhension. Cependant la solution n'est pas dans la tentation d'éviter les échéances ou bien dans la fuite en avant lesquelles pareillement sont cause de tension, qui rendent le processus d'arabisation plus ardu et moins profitable à tous.

La solution est dans la prise en charge ferme et lucide des exigences de ce processus. Elle est dans une activité plus grande en sa faveur, tant sur le plan pratique en lui donnant un caractère planifié et progressif sur le plan politique en créant le climat favorable et en assurant à chaque enseignant les garanties légitimes qu'il réclame.

Les dispositions qui sont contenues dans ce texte visent à favoriser l'émergence de ces conditions.

1 -- L'arabisation de la 1ère année des sciences sociales et humaines s'impose tout d'abord pour des raisons pratiques puisque les options du baccalauréat qui y donne accès sont arabisées dans l'enseignement secondaire.

Cette désignation revêt une importance nouvelle, il faut le dire clairement, car elle amorce pour la première fois le processus d'unification de l'enseignement supérieur indispensable à l'équilibre et au développement de l'université.

Des mesures concernant l'étude intensive des langues étrangères. Il en est fait obligation pour progresser dans le cursus. Cela contribuera aussi à unifier la formation des étudiants et à en améliorer la qualité par l'accès à la documentation étrangère.

On a eu le souci de tenir compte des situations particulières ou transitoires afin que la progression normale dans les études soit assurée : matières telles que les mathématiques ou les statistiques qui sont encore enseignées en langue étrangère dans l'enseignement secondaire ; cas des redoublants en 1ère année des sciences sociales et humaines etc.

2 -- Les dispositions qui concernent les enseignants revêtent une importance capitale. Elles visent à jeter les bases d'une arabisation progressive et planifiée de nos capacités formatrices.

Il ne saurait être question d'une politique coercitive d'arabisation. La clé du succès réside dans l'adhésion libre et consciente des enseignants et des capacités de l'Etat à créer les conditions favorables à l'effort qui est réclamé à la communauté universitaire.

C'est légitimement que les enseignants ont fait part de l'impasse que risque de créer la contradiction entre l'avancée de l'arabisation dans la formation préuniversitaire et l'absence d'un plan systématique d'arabisation des formateurs.

Cette année et durant une période, un décalage persistera qui sera source de difficultés, mais elles pourront être certainement surmontées dans l'action en faisant de l'arabisation de la 1ère année des sciences sociales et humaines l'occasion d'aborder enfin de front et de façon méthodique le problème de l'arabisation systématique des formateurs.

Les décisions qui sont prises dans ce sens visent à dégager les moyens de cette action et à définir les structures qui la prendront en charge. Les programmes d'arabisation des enseignants mis en place dès la rentrée universitaire devront bénéficier de la plus haute priorité. Des mesures sont prises pour faciliter les procédures de détachement et donner aux enseignants concernés la disponibilité nécessaire à cette tâche, tant il est vrai que chaque progrès de l'arabisation est du temps gagné par la collectivité. D'autres mesures enfin visent à donner aux enseignants concernés les garanties nécessaires à la stabilité et l'évolution normale de leur carrière.

En tout état de cause, les décisions arrêtées dépendront de la qualité de leur application. C'est là l'affaire de tous, de l'administration universitaire comme des étudiants, des enseignants et autres travailleurs : Bannir toute vision étroite, préjugé ou intérêt égoïste, qu'ils se manifestent dans l'extrémisme ou la méfiance à l'égard de l'arabisation, isoler toute tentative d'en faire un facteur de division ou de conflit, créer le climat de sérénité et d'unité qui encouragera chacun à travailler librement au succès de cette tâche, voilà qui en dernier ressort sera décisif.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

Vu les résolutions de la 2ème et de la 3ème sessions du Comité Central du Parti du FLN relatives à l'arabisation et à la généralisation de l'utilisation de la langue nationale.

ARRETE

ARTICLE 1er :

A compter de l'année universitaire 1980-1981, l'enseignement de la 1ère année en sciences sociales, juridiques et administratives, économiques, politiques et de l'information est unifié en langue nationale dans le cadre du processus planifié d'arabisation.

ARTICLE 2 :

En prévision de la poursuite du processus d'arabisation dans les spécialités énoncées et de l'algérianisation du corps enseignant chaque université définira dès le début de l'année universitaire 1980-1981, un programme d'arabisation des enseignants algériens francophones. Le programme comportera notamment :

- a) La désignation dans chaque université d'une structure pédagogique permanente responsable de l'action d'arabisation.
- b) La désignation d'enseignants chargés exclusivement de l'élaboration des programmes d'arabisation et de leur réalisation au sein de la structure en question.
- c) La définition d'un programme échelonné de détachement interne des enseignants francophones aux fins de leur arabisation.

Les programmes, les moyens et les méthodes pour la réussite de cette opération sont arrêtés avec la participation des intéressés.

ARTICLE 3 :

Tout enseignant, et quel que soit son statut ou grade, détaché à fin de stage d'arabisation a droit, s'il le désire, au terme de son stage de reprendre son activité dans l'année d'enseignement où il exerçait. Les enseignants, quels que soient leur statut ou grade, ne pouvant momentanément assurer en 1ère année un enseignement en langue nationale sont affectés, compte tenu prioritairement de leurs vœux, dans les années d'enseignement suivantes tout en participant à l'enseignement de terminologie.

ARTICLE 4 :

Un enseignement de langue étrangère sera assuré à raison de 45 heures par semestre pour les étudiants concernés par la disposition figurant à l'article 1er.

Cet enseignement portera sur la terminologie dans les disciplines fondamentales de la spécialité choisie.

Il visera essentiellement à donner à ces étudiants la possibilité d'utiliser la documentation en langue étrangère.

ARTICLE 5 :

A titre exceptionnel et pour certains modules, si la formation reçue par certains étudiants durant le cycle secondaire ne leur permet pas de suivre l'enseignement en langue nationale, un enseignement en langue étrangère leur sera dispensé sur autorisation du Ministre après avis de l'université concernée.

Dans ce cas on organisera dans ces matières un enseignement terminologique en langue nationale pour permettre aux étudiants de suivre ultérieurement leur enseignement en langue nationale.

ARTICLE 6 :

Des cours de rattrapage ainsi qu'un enseignement de terminologie en langue nationale seront organisés au cours de l'année universitaire 1980-1981 pour les étudiants redoublant la 1ère année dans les spécialités énoncées à l'article 1er.

ARTICLE 7 :

Les universités communiqueront au Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, Direction des Enseignements, les dispositions concrètes qu'elles auront prises en application du présent arrêté en prenant en considération notamment l'encadrement dont elles disposent.

Fait à Alger, le 14 septembre 1980

Le Ministre de l'Enseignement
et de la Recherche Scientifique
Abdelhak BRERHI

L'exposé des motifs se présente comme un commentaire officiel de la signification de l'arabisation. Le texte lui-même, comme il est normal, "arrête" ce qui devra être fait. A vrai dire, l'exposé et le texte concernent, chacun dans son genre, trois questions : la langue, les enseignants, les étudiants.

La langue

Il s'agit de "donner à l'arabisation un contenu résolument plus dynamique". La langue arabe devient, de fait, la langue d'enseignement en sciences sociales et humaines et se substitue à la langue française. C'est une véritable révolution linguistique, donc culturelle qu'on opère. Cette révolution n'est cependant pas absolue en ce sens que des mesures sont prises en faveur de "l'étude intensive des langues étrangères".

L'article 4 précise qu'"un enseignement de langue étrangère sera assuré à raison de 45 heures par semestre". Il "portera sur la terminologie dans les disciplines fondamentales de la spécialité choisie. Il visera essentiellement à donner à ces étudiants la possibilité d'utiliser la documentation en langue étrangère".

D'une part, en effet, il y a une pénurie de documentation en langue arabe dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur concernées par l'arrêté. D'autre part, pour ce qui est de la documentation en langues étrangères, l'enseignement prévu en ces langues sera-t-il suffisamment "intensif" pour en permettre une réelle et profitable utilisation ?

La question de la connaissance des langues est d'autant plus préoccupante qu'elle ne se pose pas de la même façon dans les différentes options du baccalauréat. S'il est vrai, en effet, que le baccalauréat "lettres" est entièrement arabisé, il n'en est pas de même dans les autres options qui donnent accès, néanmoins, aux différentes sciences sociales et humaines.

Les enseignants

Les articles 2 et 3, ainsi que la plus grande partie des "motifs" exposés, concernent directement "l'arabisation des enseignants algériens francophones". Un fois posés le caractère politique de la décision et sa finalité linguistique, le texte appuie son argumentation sur une affirmation qui se veut indiscutable : "Chaque universitaire sent bien qu'il n'y a pas d'épanouissement et d'avenir réels pour l'Université et lui-même sans l'utilisation de la langue nationale ^{et dans l'élaboration} et la transmission de la connaissance. C'est une tâche dont la responsabilité est celle de notre génération".

Partant de ce principe, l'arrêté entend sécuriser les enseignants victimes d'une "appréhension" légitime, compte-tenu des "erreurs" passées et des efforts à fournir. Ainsi s'explique, d'une part, la référence au paragraphe 17 de la résolution sur la généralisation de l'utilisation de la langue nationale de la 3ème session du Comité Central ("l'Etat doit assurer le respect des droits des travailleurs et des fonctionnaires") et, d'autre part, l'article 3 de l'arrêté : "Tout enseignant, et quel que soit son statut ou grade, détaché à fin de stage d'arabisation, a droit, s'il le désire, au terme de son stage, de reprendre son activité dans l'année d'enseignement où il exerçait. Les enseignants, quels que soient leur statut ou grade, ne pouvant momentanément assurer en lère année un enseignement en langue nationale sont affectés, compte tenu prioritairement de leurs voeux, dans les années d'enseignement suivantes, tout en participant à l'enseignement de terminologie".

Toujours pour rassurer, la seconde partie des "motifs" rejette l'idée "d'une politique coercitive d'arabisation. La clé du succès réside dans l'adhésion libre et consciente des enseignants et des capacités de l'Etat à créer les conditions favorables à l'effort qui est réclamé à la communauté universitaire".

Pour se justifier, l'arrêté déclare que les enseignants ont "légitimement" montré la "contradiction" entre l'arabisation des élèves de l'enseignement secondaire "et l'absence d'un plan systématique d'arabisation des formateurs".

Cette contradiction pourra persister encore un temps ; mais la meilleure manière de la lever, c'est de l'"aborder de front et de façon méthodique", avec des programmes adéquats. L'article 2 indique que "chaque Université définira, dès le début de l'année universitaire 1980-1981, un programme d'arabisation des enseignants algériens francophones". On mettra en place "une structure pédagogique permanente responsable de l'action d'arabisation" ; il faudra des "enseignants" eux aussi responsables ; on prévoiera "un programme échelonné de détachement interne des enseignants francophones aux fins de leur arabisation".

L'article 7 précise que "les Universités communiqueront au Ministère (...) les dispositions concrètes qu'elles auront prises en application du présent arrêté en prenant en considération notamment l'encadrement dont elles disposent".

Les étudiants

Enfin, l'arrêté aborde le cas d'empêchement chez les étudiants, dans les articles 5 et 6.

Article 5 : "A titre exceptionnel et pour certains modules, si la formation reçue par certains étudiants durant le cycle secondaire ne leur permet pas de suivre l'enseignement en langue nationale, un enseignement en langue étrangère leur sera dispensé sur autorisation du Ministre après avis de l'Université concernée. Dans ce cas, on organisera dans ces matières un enseignement terminologique en langue nationale pour permettre aux étudiants de suivre ultérieurement leur enseignement en langue nationale".

Cet article 5 semble viser, entre autres, les étudiants émigrés revenus en Algérie. Mais, là encore, on voit mal comment un simple enseignement terminologique sera suffisant pour le but recherché.

Article 6 : "Des cours de rattrapage ainsi qu'un enseignement de terminologie en langue nationale seront organisés, au cours de l'année universitaire 1980-1981, pour les étudiants redoublant la 1ère année dans les spécialités énoncées à l'article 1er".

Conclusion

Comment fut reçu cet arrêté par ceux qu'il concernait ? Les réactions se manifestèrent assez peu ouvertement : que l'on ait été pour l'arabisation ou contre, les jeux étaient maintenant faits !

Certains s'en réjouissaient au fond de leur cœur : pour des raisons à la fois politiques et religieuses, ils goûtaient cette victoire décisive dans la bataille pour l'arabisation qu'ils se préparaient déjà à poursuivre pour l'étendre à l'ensemble de l'enseignement supérieur. D'autres se sentaient en accord avec le principe de l'arabisation, mais s'interrogeaient sur la teneur des décrets d'application. D'autres, enfin, gémissaient en eux-mêmes : ils se demandaient comment ils pourraient s'adapter à une arabisation à laquelle ils étaient peu ou mal préparés. Parmi ces derniers, les plus affligés étaient les enseignants uniquement francophones trop âgés pour s'arabiser correctement et arriver à donner leur enseignement en langue nationale. Aux étudiants uniquement francophones, il restait la solution, soit de jouer des facilités que leur offrait l'arrêté, soit d'abandonner les sciences sociales et humaines, voire l'université. En tout cela, les plus paisibles étaient incontestablement les enseignants et les étudiants vraiment bilingues.

En raison de la date de l'arrêté, proche de celle de la rentrée universitaire, chacun recherchait la meilleure solution lui permettant de faire face à la situation qui lui était faite, compte tenu de son savoir linguistique, de sa position à l'intérieur de l'enseignement supérieur et aussi de son statut social dans la nation.

Quoi qu'il en soit de ces réactions, l'Université algérienne venait de prendre un tournant qui désormais fera date dans son histoire.

=====

